

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DOUAI - 5952 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 12/07/2024 - 3660 - 1999 B 00223 - 352 981 872 - S.A.S CLINIQUE SAINT ROCH

F2024 071 M147
33660

①

BILAN - ACTIF

1999 B 00223

DFIP N° 2050 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).



N°15949*06

Désignation de l'entreprise : SAS CLINIQUE SAINT ROCH Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 128 ALLEE SAINT ROCH 59400 CAMBRAI Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 35298187200026 Néant *

Exercice N clos le. 31/12/2023

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

		Brut	Amortissements, provisions	Net
			2	3
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*		AC	
	Frais de développement*		CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	838 264	AG	161 857
	Fonds commercial (1)	968 463	AI	968 463
	Autres immobilisations incorporelles	104 052	AK	29 385
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	433 843	AO	144 722
	Constructions	12 456 081	AQ	3 581 784
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 779 392	AS	1 346 508
	Autres immobilisations corporelles	23 114 034	AU	8 351 950
	Immobilisations en cours	18 562	AV	18 562
	Avances et acomptes	26 330	AY	26 330
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
	Autres participations	72 287	CV	72 287
	Créances rattachées à des participations		BB	
	Autres titres immobilisés		BD	
	Prêts	37 665	BG	37 665
	Autres immobilisations financières*	198 626	BI	198 626
TOTAL (II)		43 047 599	BK	14 938 139
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	248 316	BM	228 262
	En cours de production de biens		BN	
	En cours de production de services		BP	
	Produits intermédiaires et finis		BR	
	Marchandises		BT	
	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	2 468 052	BY	2 454 824
	Autres créances (3)	2 485 123	CA	2 485 123
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
	Disponibilités	2 441 055	CG	2 441 055
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	93 886	CH	93 886
	TOTAL (III)	7 736 430	CJ	7 703 149
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
	TOTAL GENERAL (I à VI)	50 784 029	1A	22 641 289

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP (3) Part à plus d'1 an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS CLINIQUE SAINT ROCH		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 550 000)			DA	550 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	55 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)			DG	7 434 074		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	670 902		
	Subventions d'investissement			DJ	172 177		
	Provisions réglementées *			DK	136 899		
				DL	TOTAL (I) 9 019 053		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
				DO	TOTAL (II)		
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	1 103 816		
	Provisions pour charges			DQ			
				DR	TOTAL (III) 1 103 816		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	6 278 368		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)			DV	2 169 677		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	286 045		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 328 476		
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 230 833		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	39 394		
	Autres dettes			EA	185 627		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
			EC	TOTAL (IV) 12 518 420			
Ecart de conversion passif *			ED	TOTAL (V)			
			EE	TOTAL GÉNÉRAL (I à V) 22 641 289			
KENVUJIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC		
			Écart de réévaluation libre		ID		
			Réserve de réévaluation (1976)		IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	6 929 337		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

		Exercice N				Total		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
Désignation de l'entreprise : SAS CLINIQUE SAINT ROCH						Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	21 066 888	FH		FI	21 066 888	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	21 066 888	FK		FL	21 066 888	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 748 049	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	276 351	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	1 590	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	24 092 878
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	801 458	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	-26 984	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	6 936 203	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 434 856	
	Salaires et traitements *					FY	8 616 075	
	Charges sociales (10)					FZ	3 188 587	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *		HS		GA	2 268 571
			- dotations aux provisions				GB	5 781
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	33 281
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	386 613
	Autres charges (12)					GE	188 186	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	23 832 628	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	260 250	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	302 376	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	42 152	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	344 528	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					QQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	190 926	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	190 926	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	153 602	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	413 853	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SAS CLINIQUE SAINT ROCH</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	538 696
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	46 029
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	584 724
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	69 493
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 040
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	71 533
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	513 192
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	90 224
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	165 918
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	25 022 131
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	24 351 228
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	670 902
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	6 567
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	538 696
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	57 725
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	7 968
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	IJ	230 000
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	IK	72 376
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	KX	105 852
	(9) Dont transfert de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	78 538
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9	A3		
dont cotisations facultatives Madelin A7	A4	186 262	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
PENALITES FISCLAES	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
CARPA - INDEM POLE EMPLOI	1 889		
VNC ELEMENTS D ACTIF CEDES	59 556		
PRODUIT CESSIONS ELEM. ACTIFS	2 040		8 000
QP SUBVENTION VIREE AU COMPTE DE RESULTAT			38 029
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
REPRISE BALANCE 31/12/23 CHGES/EX ANTERIEURS/CAMBRAI	Charges antérieures	Produits antérieurs	
REPRISE BALANCE 31/12/23 PRODUITS / EXERCICES ANTERIEUR	7 968		29 158
REPRISE BALANCE 31/12/23 PROD EX ANT / GAR FINANCEMENT			329 157
REPRISE BALANCE 31/12/23 PROD EX ANT / GAR FINANCEMENT			81 490
REPRISE BALANCE 31/12/23 PROD EX ANT / GAR FINANCEMENT			98 891

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS CLINIQUE SAINT ROCH										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	1 909 346	KE		KF	1 433	
CORP.	Terrains				KG	375 516	KH		KI	58 328	
	CONSTRUCTIONS	Sur sol propre		[Dont Composants L9]	KJ	260 800	KK		KL		
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1]	KM	12 160 678	KN		KO	34 602	
	Installations gales, agencés*, aménagements des constructions		[Dont Composants M2]	KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS	4 155 271	KT		KU	631 410		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	18 743 528	KW		KX	604 713		
	Matériel de transport *			KY	484 288	KZ		LA	37 599		
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	3 132 193	LC		LD	174 904		
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	18 562		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	26 330		
	TOTAL III			LN	39 312 274	LO		LP	1 586 447		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	73 287	8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	236 202	IU		IV	20 771		
TOTAL IV				LQ	309 490	LR		LS	20 771		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	41 531 109	ØH		ØJ	1 608 652		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virements de poste à poste		3		4	
						1		2			
								par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW	1 910 778	IX
CORP.	Terrains				IP		LX		LY	433 843	LZ
	CONSTRUCTIONS	Sur sol propre		IQ		MA		MB	260 800	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	12 195 281	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	7 289	MJ		MK	4 779 392	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	19 348 241	MO	
		Matériel de transport		IV		MP	63 190	MQ	458 696	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	3 307 097	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	18 562	NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE	26 330	NF	
TOTAL III				IY		NG	70 479	NH	40 828 242	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IØ	1 000	ØX		ØY	72 287	ØZ
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	20 683	2E		2F	236 291	2G
	TOTAL IV				I3	21 683	NJ		NK	308 579	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	21 683	ØK	70 479	ØL	43 047 599	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS CLINIQUE SAINT ROCH						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice N clos le <u>31/12/2023</u>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.						
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.						
Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise <u>SAS CLINIQUE SAINT ROCH</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	493 818	PF	182 588	PG		PH	676 406	
TOTAL I			RK	493 818	RM	182 588	RN		RO	676 406	
Terrains			PI	270 350	PJ	18 771	PK		PL	289 121	
Constructions	Sur sol propre		PM	50 365	PN	12 587	PO		PQ	62 952	
	Sur sol d'autrui		PR	8 348 561	PS	462 785	PT		PU	8 811 346	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	3 047 478	QA	390 655	QB	5 249	QC	3 432 884	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	10 693 512	QE	900 652	QF		QG	11 594 164	
	Matériel de transport		QH	306 211	QI	52 583	QJ	63 190	QK	295 603	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	2 624 366	QM	247 950	QN		QO	2 872 317	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	25 340 843	QV	2 085 983	QW	68 440	QX	27 358 386	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	25 834 661	ØP	2 268 571	ØQ	68 440	ØR	28 034 792	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS CLINIQUE SAINT ROCH				Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	136 899	TM		TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR	
TOTAL I	3Z	136 899	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	909 968	5W	386 613	5X	192 765	5Y
	TOTAL II	5Z	909 968	TV	386 613	TW	192 765	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	68 886	6B	5 781	6C	6D
		- corporelles	6E		6F		6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U		9V		9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P	20 053	6R		6S
	Sur comptes clients	6T	5 048	6U	13 228	6V	5 048	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A
TOTAL III	7B	73 934	TY	39 062	TZ	5 048	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	1 120 801	UB	425 675	UC	197 813	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	425 674	UF	197 813		
			UG		UH			
			UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	37 665	UR		US	37 665			
	Autres immobilisations financières		UT	198 626	UV		UW	198 626			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	23 453				23 453			
	Autres créances clients		UX	2 444 598		2 444 598					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	28 438		28 438					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	109 436		109 436					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	100		100				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	1 589		1 589				
		Divers		VP	537 018		537 018				
	Groupe et associés (2)		VC	1 563 771		1 563 771					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	244 771		244 771					
	Charges constatées d'avance		VS	93 886		93 886					
	TOTAUX			VT	5 283 351	VU	5 023 607	VV	259 745		
RENVUIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	14 229							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	20 683							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	6 278 368		1 505 330		4 671 081			101 957
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 155 457		1 625 457					530 000	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 328 476		1 328 476						
Personnel et comptes rattachés		8C	846 218		846 218						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 153 293		1 153 293						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 137		2 137					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	229 184		229 184					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	39 394		39 394						
Groupe et associés (2)		VI	14 220		14 220						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	185 627		185 627						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	12 232 375	VZ	6 929 337		4 671 081		631 957	
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	311 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	500			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 533 495	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

ANNEXEA la présentation des comptes annuels en eurosAUTRES INFORMATIONS**– Dettes garanties par des suretés réelles**

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES : voir tableaux en annexe 1

EMPRUNTS : voir tableau en annexe 2

CREDIT BAIL ET LOCATIONS FINANCIERES : voir tableau en annexe 3

– Autres informations complémentaires**Règles & Méthodes Comptables**

L'exercice, clôturé au 31 décembre 2023, présente un montant total du bilan de 22.641.288,65 Euros et dégage un résultat positif de + 670.902,32 Euros.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

Les nouvelles règles issues :

- du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ont été mises en application pour la première fois au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2005.

Les comptes clos au 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés selon les règles comptables dans le respect prévu par les articles 121-1 à 121-5 du Plan Comptable Général 2014, des dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que les règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

Evènements significatifs :

- de l'exercice :
- **Impact de l'épidémie de Covid-19 :**

La crise sanitaire consécutive à l'épidémie de Covid-19 a cessé d'impacter l'activité de la SAS Clinique-Saint-Roch en ce début d'année 2023. L'activité hospitalière de l'année 2023 est quasiment revenue au niveau d'avant la crise sanitaire. Les activités de consultations spécialisées ont ainsi repris progressivement tout au long de l'année 2023. Les mesures d'hygiène renforcées ont été toutes définitivement levées en ce début d'année 2024.

- **Impact des mécanismes de compensation financière mis en place par les autorités de tutelle en lien avec la pandémie de Covid-19 :**

L'Entreprise a bénéficié à partir de l'année 2020 de plusieurs mécanismes mis à sa disposition, dont certains ont été maintenus sur l'année 2023 :

1/ Garantie de financement :

Par arrêté du 6 mai 2020, les établissements de santé ont bénéficié d'un mécanisme de garantie de financement à compter du 1^{er} mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2022, puis prolongé jusqu'au 30 juin 2023, comprenant à la fois les recettes liées à la production d'activité facturée à l'assurance-maladie, la dotation modulée à l'activité (DMA) pour le SSR ainsi que les consultations externes (ACE).

Le mécanisme de garantie concernait les soins réalisés et visait à garantir un niveau de recettes habituellement pris en charge par l'assurance maladie (hors ticket modérateur, forfait journalier et recettes annexes) équivalent à la même période de l'année 2019.

Ce dispositif a pris fin au 1^{er} juillet 2023.

Au titre de l'année 2022 (de janvier à décembre), la régularisation définitive est intervenue en mars 2024 et a confirmé un montant de 1.488.451 euros, soit un différentiel négatif repris sur mars 2024 de - 54.817 euros.

L'arrêté des comptes de l'exercice 2023 comprend la constatation de la garantie de financement sur la base de calculs estimés à partir des états OVALIDE du PMSI pour un montant de 185.124 euros, qui a été enregistré en subvention.

Le montant provisoire sera transmis par les services de l'ETAT avant le 30 juin 2024. Il fera l'objet d'un arrêté définitif à la fin du premier semestre 2024.

Postérieurs à compter de la Clôture

A compter du 1^{er} juin 2023, suite au départ non remplacé du Pharmacien gérant de la PUI de CAMBRAI, la PUI de l'établissement de CAMBRAI est momentanément fermée et l'établissement de CAMBRAI sera desservi par la PUI de remplacement de l'établissement de DENAIN. La Clinique

recherche toujours activement un pharmacien pour seconder l'unique pharmacien gérant des PUI de Marchiennes et de DENAIN.

A la suite du départ du médecin généraliste détenteur d'un DIU MPR temps plein le 4 janvier 2024 puis d'un second médecin généraliste à temps partiel à 0,60 ETP fin mars 2024, la Clinique s'est lancée dans la recherche active de nouveaux candidats médecins par l'entremise de cabinets spécialisés. Des contacts sérieux sont en cours, et un premier recrutement en CDI d'un médecin généraliste à temps partiel à 0,60ETP a été conclu mi-janvier, suivi en avril d'un CDD pour un gériatre à temps complet, susceptible d'évoluer vers un CDI.

D'autres métiers restent en tension en ce début d'année 2024, notamment pour les postes d'infirmiers.

Provisions pour risques et litiges:

Au 31 décembre 2023, il a été constaté une provision à hauteur de 1.103.815,92 euros, en augmentation de + 193.848,23 euros par rapport au 31 décembre 2022.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des remises, rabais, ristournes et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Il n'a pas été procédé en comptabilité au calcul de dotation aux amortissements pour les biens nouvellement entrés au cours de l'exercice 2023 selon la méthode de l'amortissement dégressif fiscal, et ce, pour les biens éligibles à cette règle.

Il a été fait application de la faculté de la directive BOI BIC Base 100-2015041 du 21 avril 2015 en faveur des investissements éligibles réalisés entre le 15 avril 2015 et le 14 avril 2017. Il a ainsi été déduit du résultat imposable une somme de 10.564,07 euros correspondant à 40% de la valeur d'origine des biens pouvant bénéficier de l'amortissement dégressif, montant non constaté en comptabilité.

Amortissements Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré-premier sorti ».

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Détermination des charges sociales provisionnées :

Pour la détermination des provisions pour charges sur congés à payer et primes à payer, un taux de 40% au titre des charges sociales et un taux de 12% au titre des charges fiscales ont été retenus correspondant au taux moyen de charges sociales et fiscales de l'exercice.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des échéances des créances et des dettes à la Clôture de l'exercice :**Comptes créances Clients et comptes rattachés par date d'exigibilité :**

<u>Créances à plus d'un an :</u>	399.816,46 euros
<u>Créances à moins d'un an :</u>	
Factures émises au 31/12/2023:	1.077.966,21 euros
Echues depuis plus de 90 jours :	453.910,30 euros
Echues de 61 à 90 jours :	19.319,90 euros
Echues de 31 à 60 jours :	61.204,71 euros
Echues de 1 à 30 jours :	543.531,30 euros
A échoir : 0,00 euros
Factures à établir au 31/12/2023	586.477,02 euros

Total des créances clients et comptes rattachés bilan: 2.454.824,10 euros

Avoirs à établir :	- 57 754,00 euros
Clients créditeurs autres dettes	- 104 519,78 euros
Clients, acomptes reçus :	- 286.044,63 euros

Total des créances clients et comptes rattachés nets: 2.006.505,69 euros

Comptes dettes fournisseurs et comptes rattachés par date d'exigibilité :

<u>Dettes fournisseurs d'immobilisation, à moins d'un an :</u>	0,00 euros
<u>Dettes fournisseurs d'immobilisation – retenue de garantie :</u>	39.394,19 euros
Dettes à plus d'un an :	0,00 euros
Dettes à moins d'un an :	1.048.742,59 euros

Répartition par date d'échéance :

Non échues au 31/12/2023 : 834.432,99 euros
 A échoir en janvier 2024 : 266.697,84 euros
 A échoir en février 2024 : 566.647,20 euros
 A échoir en mars 2024 : 1.087,95 euros

Echues au 31/12/2023 : 214.309,60 euros
 Echues depuis moins d'un mois : 166.778,87 euros
 Echues depuis plus d'un mois : 30.490,50 euros
 Echues depuis plus de deux mois : 17.040,23 euros

Dont Salariés : 13 215,45 euros

Factures non parvenues au 31/12/2023 : 279.733,77 euros
RRR et avoirs à obtenir : 0,00 euros
Fournisseurs avances et acomptes : 0,00 euros

Total des dettes fournisseurs et cptes rattachés : 1.328.476,36 euros

Engagements :

- indemnités de fin de carrière

La convention collective dont dépend l'entité prévoit des indemnités de fin de carrière.

Aucun accord particulier y dérogeant n'a été signé.

Un contrat d'assurance a été mis en place et a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2009 sur les établissements de Cambrai et de Marchiennes.

Les contributions de la Société sur ce contrat sont :

Fonds disponibles au 01/01/2023 : 367.441,68 euros

Contributions versées au cours de l'exercice 2023 : 0,00 euros
 Remboursement des IFC en 2023 : 0,00 euros
 Déduction des frais de gestion en 2023 : 0,00 euros
 Résultat des participations de 2023 + 4.470,31 euros

Total des mouvements en 2023 : + 4.470,31 euros

Total des fonds disponibles sur ce contrat au 31/12/2023 : 371.911,99 euros

Concernant l'établissement de Denain, un contrat d'assurance était déjà en place depuis 1995. Celui-ci a été transféré par voie d'avenant suite à la T.U.P. à la SAS Clinique Saint-Roch. Ce contrat ne faisait plus l'objet de versement complémentaire de la part de l'entreprise.

La valorisation des contributions restant disponibles sur ce fonds est :

Fonds disponibles au 01/01/2023 : 6.766,05 euros

Contributions versées au cours de l'exercice 2023 : 0,00 euros
 Remboursement des IFC en 2023 : 0,00 euros

Déduction des frais de gestion en 2023 :	0,00 euros
Résultat des participations de 2023 :	+ 173,88 euros
Total des mouvements en 2023 :	+ 173,88 euros
Total des fonds disponibles sur ce contrat au 31/12/2023 :	6.939,93 euros

Les fonds en euros cumulés des deux contrats au 31/12/2023 représentent la somme de 378.851 ,92 euros.

Par ailleurs, le montant des droits acquis en IFC par les salariés au 31/12/2023 s'élève à :397.723 euros.

Amortissements des immobilisations :

Immobilisations	Mode	Durée
• Installations techniques, matériels et Outillages industriels	Linéaire, Dégressif	3-4-5-7-10 ans
• Installations générales, agencements, aménagements divers	Linéaire, Dégressif	4-5-7-10-15-20-23 ans
• Matériel de transport	Linéaire	3-5 ans
• Matériel de bureau & informatique	Linéaire, Dégressif	3-4-5-10 ans
• Logiciels	Linéaire	1 an

Information complémentaire : Intégration Fiscale

La société SAS Clinique Saint-Roch a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} Juillet 2007, et elle est représentée par la Société SAS Joël CLICHE vis-à-vis de l'Administration Fiscale.



Christelle DOTKOWSKI
Commissaire aux comptes

Olivier DUBOIS
Commissaire aux comptes

SAS CLINIQUE SAINT ROCH

Société par actions simplifiée au capital de 550 000 €

Siège social : 128 ALLEE SAINT ROCH
59400 CAMBRAI

RCS : DOUAI 352 981 872

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 01 JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

SAS CLINIQUE SAINT ROCH

SOCIETE AU CAPITAL DE 550 000 €

128 ALLEE SAINT-ROCH

59400 CAMBRAI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CLINIQUE SAINT ROCH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement, mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

dl

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels, notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

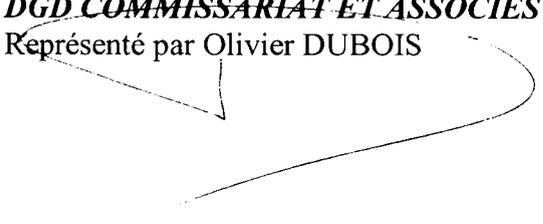


cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LENS, le 21 Juin 2024

DGD COMMISSARIAT ET ASSOCIES
Représenté par Olivier DUBOIS



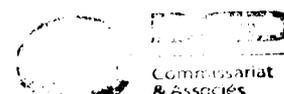
BILAN - ACTIF

SAS CLINIQUE SAINT ROCH

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs au 31/12/23		% de l'actif	Valeurs au 31/12/22	
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes	% de l'actif
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles				5,12	5,91
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	838 263,64	676 406,23	161 857,41		343 012,71
Fonds commercial (1)	968 462,63		968 462,63		968 462,63
Autres immobilisations incorporelles	104 052,00	74 666,91	29 385,09		35 165,76
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles				59,49	61,34
Terrains	433 843,18	289 120,99	144 722,19		105 165,34
Constructions	12 456 080,83	8 874 297,32	3 581 783,51		4 022 552,72
Installations tech., matériel & outillages	4 779 392,28	3 432 884,07	1 346 508,21		1 107 793,34
Autres immobilisations corporelles	23 114 034,03	14 762 083,61	8 351 950,42		8 735 919,48
Immobilisations corporelles en cours	18 561,77		18 561,77		
Avances et acomptes	26 329,68		26 329,68		
Immobilisations financières (2)				1,36	1,36
Participations	72 287,41		72 287,41		73 287,41
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts	37 664,84		37 664,84		44 118,12
Autres immobilisations financières	198 626,33		198 626,33		192 084,33
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	43 047 598,62	28 109 459,	14 938 139,49	65,98	15 627 561,84 68,61
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours				1,01	0,97
Matières premières et autres appro	248 315,66	20 053,30	228 262,36		221 331,62
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					758,40
Créances				21,82	28,52
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	2 468 051,90	13 227,80	2 454 824,10		2 705 308,24
Autres créances (3)	2 485 122,63		2 485 122,63		3 789 935,65
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	2 441 054,55		2 441 054,55	10,78	255 626,72 1,12
Charges constatées d'avance (3)	93 885,52		93 885,52	0,41	176 650,75 0,78
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 736 430,26	33 281,10	7 703 149,16	34,02	7 149 611,38 31,39
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					918,00
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	50 784 028,88	28 142 740,	22 641 288,65	100	22 778 091,22 100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)



BILAN - PASSIF

SAS CLINIQUE SAINT ROCH

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	% du passif	Valeurs au 31/12/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 550 000,00)	550 000,00	2,43	550 000,00	2,41
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		33,08		29,97
Réserve légale	55 000,00		55 000,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	7 434 074,45		6 772 296,05	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	670 902,32	2,96	661 778,40	2,91
SITUATION NETTE	8 709 976,77	38,47	8 039 074,45	35,29
Subventions d'investissement	172 177,48	0,76	210 206,13	0,92
Provisions réglementées	136 898,69	0,60	136 898,69	0,60
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 019 052,94	39,83	8 386 179,27	36,82
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	1 103 815,92		909 967,69	
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS	1 103 815,92	4,88	909 967,69	3,99
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 278 367,85	27,73	7 689 507,32	33,76
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 169 676,97	9,58	2 533 802,87	11,12
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	286 044,63	1,26	40 974,72	0,18
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 328 476,36	5,87	817 341,68	3,59
Dettes fiscales et sociales	2 230 833,27	9,85	2 186 825,72	9,60
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	39 394,19	0,17	39 394,19	0,17
Autres dettes	185 626,52	0,82	174 097,76	0,76
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	12 518 419,79	55,29	13 481 944,26	59,19
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	22 641 288,65	100	22 778 091,22	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

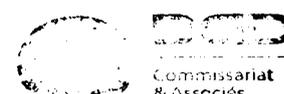
5 303 037,92

6 929 337,24

6 586 298,72

6 895 646,00

186 911,46



Commissariat
& Associés

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS CLINIQUE SAINT ROCH

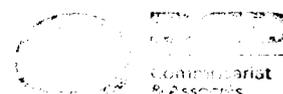
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises			80,00		-80,00	-100,00
Production vendue (biens et services)	21 066 887,83	100,00	19 539 520,40	100,00	1 527 367,43	7,82
Montant net du chiffre d'affaires	21 066 887,83	100,00	19 539 600,40	100,00	1 527 287,43	7,82
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	2 748 048,73	13,04	4 094 196,10	20,95	-1 346 147,37	-32,88
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	276 351,09	1,31	399 273,66	2,04	-122 922,57	-30,79
Autres produits	1 590,37	0,01	3 118,58	0,02	-1 528,21	-49,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	24 092 878,02	114,36	24 036 188,74	123,01	56 689,28	0,24
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	801 458,05	3,80	806 249,42	4,13	-4 791,37	-0,59
Variation de stocks	-26 984,04	-0,13	-59 012,68	-0,30	32 028,64	54,27
Autres achats et charges externes	6 936 203,43	32,92	7 138 204,69	36,53	-202 001,26	-2,83
Impôts, taxes et versements assimilés	1 434 856,29	6,81	1 503 974,92	7,70	-69 118,63	-4,60
Salaires et traitements	8 616 074,92	40,90	8 380 068,19	42,89	236 006,73	2,82
Charges sociales	3 188 587,04	15,14	3 204 205,34	16,40	-15 618,30	-0,49
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	2 268 570,94	10,77	2 426 436,85	12,42	-157 865,91	-6,51
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.	5 780,67	0,03	5 780,67	0,03		
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	33 281,10	0,16	5 047,78	0,03	28 233,32	559,32
Dotations aux provisions	386 613,36	1,84	124 158,00	0,64	262 455,36	211,39
Autres charges	188 185,91	0,89	178 325,37	0,91	9 860,54	5,53
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	23 832 627,67	113,13	23 713 438,55	121,36	119 189,12	0,50
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	260 250,35	1,24	322 750,19	1,65	-62 499,84	-19,36
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

538 695,74
7 968,26

892 414,90
373 763,34



COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS CLINIQUE SAINT ROCH

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation en valeur en %	
Produits financiers						
De participation (3)	302 376,49	1,44	262 588,09	1,34	39 788,40	15,15
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	42 151,80	0,20	24 724,40	0,13	17 427,40	70,49
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	344 528,29	1,64	287 312,49	1,47	57 215,80	19,91
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	190 925,83	0,91	172 090,01	0,88	18 835,82	10,95
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	190 925,83	0,91	172 090,01	0,88	18 835,82	10,95
RÉSULTAT FINANCIER	153 602,46	0,73	115 222,48	0,59	38 379,98	33,31
RÉSULTAT COURANT avant impôts	413 852,81	1,96	437 972,67	2,24	-24 119,86	-5,51
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	538 695,74	2,56	806 965,44	4,13	-268 269,70	-33,24
Sur opérations en capital	46 028,65	0,22	60 849,97	0,31	-14 821,32	-24,36
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	584 724,39	2,78	867 815,41	4,44	-283 091,02	-32,62
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	69 493,24	0,33	402 698,68	2,06	-333 205,44	-82,74
Sur opérations en capital	2 039,64	0,01			2 039,64	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	71 532,88	0,34	402 698,68	2,06	-331 165,80	-82,24
RESULTAT EXCEPTIONNEL	513 191,51	2,44	465 116,73	2,38	48 074,78	10,34
Participation des salariés aux résultats	90 224,00	0,43	85 286,00	0,44	4 938,00	5,79
Impôt sur les bénéfices	165 918,00	0,79	156 025,00	0,80	9 893,00	6,34
TOTAL DES PRODUITS	25 022 130,70	118,77	25 191 316,64	128,92	-169 185,94	-0,67
TOTAL DES CHARGES	24 351 228,38	115,59	24 529 538,24	125,54	-178 309,86	-0,73
Bénéfice ou Perte	670 902,32	3,18	661 778,40	3,39	9 123,92	1,38

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

230 000,00
72 376,00

230 000,00
35 455,00



ANNEXE**A la présentation des comptes annuels en euros****AUTRES INFORMATIONS****– Dettes garanties par des suretés réelles**

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES : voir tableaux en annexe 1

EMPRUNTS : voir tableau en annexe 2

CREDIT BAIL ET LOCATIONS FINANCIERES : voir tableau en annexe 3

– Autres informations complémentaires**Règles & Méthodes Comptables**

L'exercice, clôturé au 31 décembre 2023, présente un montant total du bilan de 22.641.288,65 Euros et dégage un résultat positif de + 670.902,32 Euros.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

Les nouvelles règles issues :

- du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ont été mises en application pour la première fois au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2005.

Les comptes clos au 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés selon les règles comptables dans le respect prévu par les articles 121-1 à 121-5 du Plan Comptable Général 2014, des dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que les règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

Evènements significatifs :

- de l'exercice :
- **Impact de l'épidémie de Covid-19 :**

La crise sanitaire consécutive à l'épidémie de Covid-19 a cessé d'impacter l'activité de la SAS Clinique-Saint-Roch en ce début d'année 2023. L'activité hospitalière de l'année 2023 est quasiment revenue au niveau d'avant la crise sanitaire. Les activités de consultations spécialisées ont ainsi repris progressivement tout au long de l'année 2023. Les mesures d'hygiène renforcées ont été toutes définitivement levées en ce début d'année 2024.

- **Impact des mécanismes de compensation financière mis en place par les autorités de tutelle en lien avec la pandémie de Covid-19 :**

L'Entreprise a bénéficié à partir de l'année 2020 de plusieurs mécanismes mis à sa disposition, dont certains ont été maintenus sur l'année 2023 :

1/ Garantie de financement :

Par arrêté du 6 mai 2020, les établissements de santé ont bénéficié d'un mécanisme de garantie de financement à compter du 1^{er} mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2022, puis prolongé jusqu'au 30 juin 2023, comprenant à la fois les recettes liées à la production d'activité facturée à l'assurance-maladie, la dotation modulée à l'activité (DMA) pour le SSR ainsi que les consultations externes (ACE).

Le mécanisme de garantie concernait les soins réalisés et visait à garantir un niveau de recettes habituellement pris en charge par l'assurance maladie (hors ticket modérateur, forfait journalier et recettes annexes) équivalent à la même période de l'année 2019.

Ce dispositif a pris fin au 1^{er} juillet 2023.

Au titre de l'année 2022 (de janvier à décembre), la régularisation définitive est intervenue en mars 2024 et a confirmé un montant de 1.488.451 euros, soit un différentiel négatif repris sur mars 2024 de - 54.817 euros.

L'arrêté des comptes de l'exercice 2023 comprend la constatation de la garantie de financement sur la base de calculs estimés à partir des états OVALIDE du PMSI pour un montant de 185.124 euros, qui a été enregistré en subvention.

Le montant provisoire sera transmis par les services de l'ETAT avant le 30 juin 2024. Il fera l'objet d'un arrêté définitif à la fin du premier semestre 2024.

Postérieurs à compter de la Clôture

A compter du 1^{er} juin 2023, suite au départ non remplacé du Pharmacien gérant de la PUI de CAMBRAI, la PUI de l'établissement de CAMBRAI est momentanément fermée et l'établissement de CAMBRAI sera desservi par la PUI de remplacement de l'établissement de DENAIN. La Clinique

recherche toujours activement un pharmacien pour seconder l'unique pharmacien gérant des PUI de Marchiennes et de DENAIN.

A la suite du départ du médecin généraliste détenteur d'un DIU MPR temps plein le 4 janvier 2024 puis d'un second médecin généraliste à temps partiel à 0,60 ETP fin mars 2024, la Clinique s'est lancée dans la recherche active de nouveaux candidats médecins par l'entremise de cabinets spécialisés. Des contacts sérieux sont en cours, et un premier recrutement en CDI d'un médecin généraliste à temps partiel à 0,60ETP a été conclu mi-janvier, suivi en avril d'un CDD pour un gériatre à temps complet, susceptible d'évoluer vers un CDI.

D'autres métiers restent en tension en ce début d'année 2024, notamment pour les postes d'infirmiers.

Provisions pour risques et litiges:

Au 31 décembre 2023, il a été constaté une provision à hauteur de 1.103.815,92 euros, en augmentation de + 193.848,23 euros par rapport au 31 décembre 2022.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des remises, rabais, ristournes et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Il n'a pas été procédé en comptabilité au calcul de dotation aux amortissements pour les biens nouvellement entrés au cours de l'exercice 2023 selon la méthode de l'amortissement dégressif fiscal, et ce, pour les biens éligibles à cette règle.

Il a été fait application de la faculté de la directive BOI BIC Base 100-2015041 du 21 avril 2015 en faveur des investissements éligibles réalisés entre le 15 avril 2015 et le 14 avril 2017. Il a ainsi été déduit du résultat imposable une somme de 10.564,07 euros correspondant à 40% de la valeur d'origine des biens pouvant bénéficier de l'amortissement dégressif, montant non constaté en comptabilité.

Amortissements Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré-premier sorti ».

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Détermination des charges sociales provisionnées :

Pour la détermination des provisions pour charges sur congés à payer et primes à payer, un taux de 40% au titre des charges sociales et un taux de 12% au titre des charges fiscales ont été retenus correspondant au taux moyen de charges sociales et fiscales de l'exercice.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des échéances des créances et des dettes à la Clôture de l'exercice :**Comptes créances Clients et comptes rattachés par date d'exigibilité :**

Créances à plus d'un an : 399.816,46 euros

Créances à moins d'un an :

Factures émises au 31/12/2023: 1.077.966,21 euros

Echues depuis plus de 90 jours : 453.910,30 euros

Echues de 61 à 90 jours : 19.319,90 euros

Echues de 31 à 60 jours : 61.204,71 euros

Echues de 1 à 30 jours : 543.531,30 euros

A échoir : 0,00 euros

Factures à établir au 31/12/2023 586.477,02 euros

Total des créances clients et comptes rattachés bilan: 2.454.824,10 euros

Avoirs à établir : - 57 754,00 euros

Clients créditeurs autres dettes - 104 519,78 euros

Clients, acomptes reçus : - 286.044,63 euros

Total des créances clients et comptes rattachés nets: 2.006.505,69 euros

Comptes dettes fournisseurs et comptes rattachés par date d'exigibilité :

Dettes fournisseurs d'immobilisation, à moins d'un an : 0,00 euros

Dettes fournisseurs d'immobilisation – retenue de garantie : 39.394,19 euros

Dettes à plus d'un an : 0,00 euros

Dettes à moins d'un an : 1.048.742,59 euros

Répartition par date d'échéance :

Non échues au 31/12/2023 :	834.432,99 euros
A échoir en janvier 2024 :	266.697,84 euros
A échoir en février 2024 :	566.647,20 euros
A échoir en mars 2024 :	1.087,95 euros

Echues au 31/12/2023 :	214.309,60 euros
Echues depuis moins d'un mois :	166.778,87 euros
Echues depuis plus d'un mois :	30.490,50 euros
Echues depuis plus de deux mois :	17.040,23 euros

Dont Salariés : 13 215,45 euros

<u>Factures non parvenues au 31/12/2023 :</u>	279.733,77 euros
<u>RRR et avoirs à obtenir :</u>	0,00 euros
<u>Fournisseurs avances et acomptes :</u>	0,00 euros

Total des dettes fournisseurs et cptes rattachés : 1.328.476,36 euros

Engagements :

- indemnités de fin de carrière

La convention collective dont dépend l'entité prévoit des indemnités de fin de carrière.

Aucun accord particulier y dérogeant n'a été signé.

Un contrat d'assurance a été mis en place et a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2009 sur les établissements de Cambrai et de Marchiennes.

Les contributions de la Société sur ce contrat sont :

Fonds disponibles au 01/01/2023 :	367.441,68 euros
Contributions versées au cours de l'exercice 2023 :	0,00 euros
Remboursement des IFC en 2023 :	0,00 euros
Déduction des frais de gestion en 2023 :	0,00 euros
Résultat des participations de 2023	+ 4.470,31 euros

Total des mouvements en 2023 : + 4.470,31 euros

Total des fonds disponibles sur ce contrat au 31/12/2023 : 371.911,99 euros

Concernant l'établissement de Denain, un contrat d'assurance était déjà en place depuis 1995. Celui-ci a été transféré par voie d'avenant suite à la T.U.P. à la SAS Clinique Saint-Roch. Ce contrat ne faisait plus l'objet de versement complémentaire de la part de l'entreprise.

La valorisation des contributions restant disponibles sur ce fonds est :

Fonds disponibles au 01/01/2023 :	6.766,05 euros
Contributions versées au cours de l'exercice 2023 :	0,00 euros
Remboursement des IFC en 2023 :	0,00 euros

Déduction des frais de gestion en 2023 :	0,00 euros
Résultat des participations de 2023 :	+ 173,88 euros
Total des mouvements en 2023 :	+ 173,88 euros
Total des fonds disponibles sur ce contrat au 31/12/2023 :	6.939,93 euros

Les fonds en euros cumulés des deux contrats au 31/12/2023 représentent la somme de 378.851 ,92 euros.

Par ailleurs, le montant des droits acquis en IFC par les salariés au 31/12/2023 s'élève à :397.723 euros.

Amortissements des immobilisations :

Immobilisations	Mode	Durée
• Installations techniques, matériels et Outillages industriels	Linéaire, Dégressif	3-4-5-7-10 ans
• Installations générales, agencements, aménagements divers	Linéaire, Dégressif	4-5-7-10-15-20-23 ans
• Matériel de transport	Linéaire	3-5 ans
• Matériel de bureau & informatique	Linéaire, Dégressif	3-4-5-10 ans
• Logiciels	Linéaire	1 an

Information complémentaire : Intégration Fiscale

La société SAS Clinique Saint-Roch a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} Juillet 2007, et elle est représentée par la Société SAS Joël CLICHE vis-à-vis de l'Administration Fiscale.

Désignation de l'entreprise SAS CLINIQUE SAINT ROCH
Numéro de siret 35298187200026

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	63 485	46 029
PENALITES FOURNISEURS	80	
ACCORD DE COMPTES TIERS	7 968	
ANNULATION DOUBLON FA - CHQ - ACCORD DE COMPTES		29 158
GARANTIE DE FINANCEMENT CAMBRAI		329 157
GARANTIE DE FINANCEMENT MARCHIENNE		81 490
GARANTIE DE FINANCEMENT DENAIN		98 891
Total	71 533	584 724

Désignation de l'entreprise SAS CLINIQUE SAINT ROCH
Numéro siret 35298187200026

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
Dépenses de mécénat (dons ouvrant droit à réduction)		105 852
QP DE RESULTAT FISCAL SCI CLIVIL 25%		52 694
QP DE RESULTAT FISCAL SCI CHATEAU DE LA MOTTE		126 684
	TOTAL	285 230

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
SURAMORTISSEMENT 40%		10 564
	TOTAL	10 564

Désignation de l'entreprise SAS CLINIQUE SAINT ROCH
Numéro de siret 35298187200026

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
FACTURES A ETABLIR	586 477
ETAT-SUBV D EXPLOIT A RECV CAM	227 314
ETAT-SUBV D EXPLOIT A RECV MAR	223 590
ETAT-SUBV D EXPLOIT A RECV DEN	86 114
ETAT-PRODUITS A RECEVOIR	1 589
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	45 368
INTERETS COURUS A RECEVOIR	2 380
Total des produits à recevoir	1 172 832

Désignation de l'entreprise SAS CLINIQUE SAINT ROCH
Numéro de siret 35298187200026

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
INTERETS S/EMPRUNTS NON ECHUS	5 123
FRS FACTURES NON PARVENUES	279 734
AVOIR A ETABLIR	57 754
CONGES A PAYER/CAMBRAI	406 763
CONGES A PAYER/MARCHIENNES	121 323
CONGES A PAYER/DENAIN	102 283
PERSONNEL-AUTRES CHARGES A PAY	124 375
CHARGES SOC / CP CAMBRAI	162 705
CHARGES SOC /CP MARCHIENNES	48 529
CHARGES SOC /CP DENAIN	40 913
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	46 501
CHARGES FISCALES S/CP CB	48 812
CHARGES FISCALES S/CP MARCH.	14 559
CHARGES FISCALES S/CP DENAIN	12 276
ETAT CHARGES A PAYER	3 674
PRODUITS A RECEVOIR GAR FIN	54 817
BANQUE INT COURUS A PAYER	3 280
Total des charges à payer	1 533 422

Désignation de l'entreprise SAS CLINIQUE SAINT ROCH
Numéro de siret 35298187200026

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOYERS - MAINTENANCE			93 885		
Total des charges constatées d'avance			93 885		

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA



Désignation de l'entreprise SAS CLINIQUE SAINT ROCH
Numéro de siret 35298187200026

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

CLINIQUE SAINT-ROCH
Société par actions simplifiée au capital de 550.000 Euros
Siège social : 128 allée Saint-Roch
59400 CAMBRAI
352 981 872 RCS DOUAI

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 670.902,32 euros en totalité au poste « autres réserves ».

L'assemblée générale prend acte de ce que les revenus distribués par action, au cours des trois années précédentes, ont été les suivants :

Année	Revenu distribué	Abattement 40 % (*)
31 décembre 2022	-	-
31 décembre 2021	-	-
31 décembre 2020	146,91 €	58,76 €

(*) sur option au barème progressif de l'IRPP

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.


**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

CLINIQUE SAINT-ROCH
Société par actions simplifiée
au capital de 550.000 Euros
Siège social : 128 allée Saint-Roch
59400 CAMBRAI
352 981 872 RCS DOUAI

Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce
66 rue Saint Julien
BP 829
59500 DOUAI

Le 2 juillet 2024

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants, savoir :

- Comptes annuels (bilan actif-passif, compte de résultat, annexe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Affectation du résultat soumise à l'assemblée et votée
- Rapport du Commissaire aux Comptes.

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire, soit 44,50 €.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente

